

# Protection civile

Lavaux-Oron

**PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
N° 02 - 2026**

**SÉANCE DU 21 mai 2026**

## RAPPORT DE GESTION 2025

Rédigé en mars 2026

## ORPC LAVAUX-ORON



Rte de l'Industrie 15  
1072 Forel (Lavaux)  
T + 41 21 338 03 60

[orpc.lavaux-oron@vd.ch](mailto:orpc.lavaux-oron@vd.ch)

## TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION 2025 .....	1
AVANT-PROPOS .....	3
INTRODUCTION .....	5
L'ORPC DU DISTRICT LAVAUX-ORON .....	6
AUTORITES POLITIQUES .....	7
FINANCES .....	10
BATAILLON LAO .....	11
STRUCTURE DES COMPAGNIES .....	12
PLANIFICATION DES SERVICES .....	13
MISSIONS .....	14
SERVICE DE PIQUET .....	16
INSTRUCTION .....	17
QUELQUES CHIFFRES .....	20
INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ (IFC) .....	21
INTERVENTIONS EN SITUATION D'URGENCE (ISU) .....	21
LOGISTIQUE .....	22
PROMOTIONS 2025 .....	26
CONCLUSIONS .....	27

### **Suivez-nous et découvrez nos missions en images !**

Plongez au cœur de nos actions et découvrez notre engagement pour la communauté

👉 Retrouvez toutes les informations sur notre site internet et réseaux sociaux suivants :



## AVANT-PROPOS



L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte marqué par une évolution constante des enjeux sécuritaires, tant au niveau international que

local. Les incertitudes liées aux crises contemporaines, qu'elles soient climatiques, géopolitiques ou sociétales, rappellent avec force que la sécurité de la population demeure une mission essentielle et exigeante.

Dans ce cadre, la protection civile continue de jouer un rôle central. Elle repose sur des structures éprouvées, mais surtout sur l'engagement de femmes et d'hommes qui œuvrent, souvent dans l'ombre, au service de la collectivité.

L'ORPC Lavaux-Oron s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Par sa connaissance du territoire, sa proximité avec les communes et la qualité de ses collaborations avec les partenaires sécuritaires, elle constitue un maillon solide et fiable du dispositif de sécurité vaudois.

Toutefois, l'année 2025 a également été marquée par l'abandon des travaux cantonaux relatifs à la réforme de la protection civile. Ces réflexions, qui visaient notamment une centralisation accrue du système, interrogeaient profondément le rôle et la place des organisations régionales.

Si l'objectif d'optimisation et d'harmonisation pouvait être entendu, il ne saurait se faire au détriment de ce qui constitue aujourd'hui la force du dispositif : la proximité, la réactivité et l'ancrage local.

Le modèle actuel des ORPC a démontré son efficacité. À Lavaux-Oron, il permet d'assurer des prestations de qualité, adaptées aux réalités du terrain, tout en maintenant une maîtrise des coûts.

Dans ce contexte, la perspective d'une cantonalisation avait soulevé des questions fondamentales. Peut-on réellement renforcer la sécurité en éloignant les centres de décision du terrain ? Peut-on garantir la même réactivité sans la connaissance fine des spécificités locales ? Peut-on parler d'efficacité lorsque les communes, historiquement responsables et engagées, voient leur rôle réduit ?

Au-delà des considérations financières avancées, c'est bien la gouvernance et la capacité d'action opérationnelle qui étaient en jeu. La sécurité de la population ne peut être pensée uniquement sous l'angle de la rationalisation administrative. Elle repose sur un équilibre entre coordination cantonale et ancrage local. Le modèle à suivre est celui fondé sur la proximité, la responsabilité communale et la complémentarité des partenaires.

En parallèle de ces enjeux institutionnels, l'ORPC Lavaux-Oron a poursuivi en 2025 l'ensemble de ses missions avec engagement et professionnalisme. Les activités opérationnelles, les formations et les collaborations menées tout au long de l'année témoignent de la solidité de l'organisation et de la motivation de ses membres.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ORPC LAO, ainsi qu'à tous les partenaires. Je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association durant cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

*Jean-Marc Chevallaz*  
*Président du Comité directeur (CODIR)*



La Protection civile joue un rôle essentiel dans la sécurité et la résilience de la population. Elle intervient principalement en cas de catastrophe naturelles, de situations d'urgence ou de conflits, en apportant un soutien aux autorités civiles et aux autres organisations partenaires. Dans ce contexte, compte tenu des enjeux géopolitiques et climatiques actuels, il est de ma responsabilité d'anticiper ces problématiques et de doter notre milice des moyens nécessaires pour y faire face efficacement. En parcourant ce rapport, vous constaterez que nous déployons tous les efforts possibles afin de répondre à toute éventualité.

Sur le plan politique, le point marquant de l'année c'est principalement la fin des négociations Canton-Communes afin de réorganiser la Protection civile vaudoise. Néanmoins, les présidents des comités de direction et les commandants travaillent activement afin d'amener des solutions aux défis futurs.

Les organisations de protection civile en Suisse ont finalisé leur plan de stationnement pour la période 2026-2035. Cette réorganisation a dû tenir compte de la réduction des effectifs. Par conséquent, notre région a transféré à certaines communes sept constructions qui seront réaffectées en abris publics.

Conscient de l'importance de la formation transmise à nos cadres, nous avons engagé pour 2025 une réflexion approfondie visant à renforcer durablement le niveau de l'instruction. Des axes d'amélioration ont été définis afin d'élever la qualité de la formation, d'anticiper les besoins futurs et de garantir une préparation toujours plus performante des cadres et des astreints.

Sur le plan opérationnel, notre organisation a été sollicitée à plusieurs reprises, comme indiqué dans ce rapport. Les missions qui nous ont été attribuées ont permis de fournir un soutien efficace et apprécié.

Concernant la gestion financière, nous avons procédé à la migration sur le modèle MCH2 pour le budget 2026. Ces démarches se sont faites avec l'aide de notre communes boursières d'Oron que je remercie.

En guise de conclusion, je souhaite saluer l'engagement sans faille de nos cadres, miliciens et volontaires. Leur constance et leur dévouement constituent le socle sur lequel notre organisation peut pleinement accomplir sa mission. J'adresse également mes remerciements à mes collègues professionnels, dont le soutien, l'implication et la capacité à trouver des réponses aux défis rencontrés contribuent activement au développement et à l'évolution de notre organisation. Enfin, je tiens à remercier le Comité directeur pour la confiance accordée et l'appui constant, ainsi que le Conseil intercommunal pour son soutien

Vive la Protection civile de Lavaux-Oron et bonne lecture.

*major, Olivier Pittier Commandant a.i*

# INTRODUCTION

La protection de la population et la protection civile suisses trouvent leur raison d'être dans la nécessité fondamentale de garantir la sécurité, la continuité et la résilience de la société face aux menaces susceptibles de perturber gravement la vie collective. L'évolution des risques au cours des dernières décennies marquée par l'augmentation des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, la complexification des infrastructures technologiques, la mondialisation des crises sanitaires et les incertitudes géopolitiques a renforcé l'importance des dispositifs institutionnels capables d'anticiper, de gérer et de surmonter des situations extraordinaires. Dans ce contexte, la protection de la population constitue un pilier central de la politique de sécurité suisse.

La protection de la population repose sur une approche globale et intégrée de la gestion des risques, couvrant l'ensemble du cycle de crise : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle vise non seulement à limiter l'impact des événements dommageables sur les personnes et les biens, mais également à assurer le maintien des fonctions vitales de la société, telles que l'approvisionnement, les communications, la santé publique et l'ordre social. Cette mission implique une coordination étroite entre les différents niveaux institutionnels. Confédération, cantons et communes ainsi qu'entre les organisations partenaires que sont la police, les sapeurs-pompiers, les services de santé, les autorités civiles et les forces de protection civile.

Dans ce dispositif, la protection civile suisse joue un rôle complémentaire et indispensable. Elle intervient principalement dans les domaines de l'assistance à la population, du soutien logistique, de la protection des biens culturels et de l'appui aux autorités et aux organisations d'intervention. Composée en grande partie de citoyens astreints au service, la protection civile incarne une forme de solidarité nationale fondée sur l'engagement civique. Elle permet de mobiliser rapidement des ressources humaines et matérielles importantes, notamment lors de catastrophes de grande ampleur, lorsque les moyens ordinaires des services de secours sont dépassés.

La raison d'être de la protection de la population et de la protection civile ne se limite toutefois pas à la gestion de l'urgence. Elle s'inscrit également dans une perspective à long terme visant à renforcer la capacité d'adaptation et de résilience de la société suisse. Par la planification, la formation, l'information de la population et la coopération interinstitutionnelle, ces dispositifs contribuent à réduire la vulnérabilité collective et à favoriser un retour rapide et durable à la normale après une crise. En ce sens, la protection de la population et la protection civile constituent non seulement des instruments de sécurité, mais aussi des éléments essentiels du fonctionnement démocratique et solidaire de l'État suisse.



## L'ORPC DU DISTRICT LAVAUX-ORON

L'Organisation régionale de protection civile du district Lavaux-Oron (ORPC Lavaux-Oron) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2025, l'ORPC est constituée de 16 communes avec 66'181 habitants, pour une superficie de 134.57 km<sup>2</sup>. Voici la liste du nombre d'habitants par commune :

Belmont-sur-Lausanne	3'891
Bourg-en-Lavaux	5'558
Chexbres	2'272
Forel	2'113
Jorat-Mézières	3'209
Lutry	10'843
Maracon	565
Montpreveyres	670
Oron	6'451
Paudex	1'483
Puidoux	3'014
Pully	19'550
Rivaz	330
St-Saphorin	393
Savigny	3'598
Servion	2'241



*Exercice d'alimentation d'une antenne Polycom*

# AUTORITES POLITIQUES

## Vue d'ensemble

L'association de communes de l'ORPC Lavaux-Oron est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion (organe de contrôle).

## Le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Le CI se constitue comme suit :

Christophe Rebetz Président, Oron	Roger Cordey Vice-Président, Forel	Bard Lorraine Secrétaire
Philippe Michelet Conseiller municipal, Belmont	Jean-François Pugin Syndic, Rivaz	Marco Mostacci Conseiller communal, Montpreveyres
Jean-Paul Demierre Conseiller municipal, Bourg-en-Lavaux	Mauro Contardo Conseiller municipal, St-Saphorin	Patrick Minet Conseiller communal, Oron
Jean-François Chevalley Conseiller municipal, Chexbres	Jean-Claude RoCHAT Conseiller municipal, Savigny	Patrick Chatelan Conseiller communal, Paudex
Sonia Hugentobler Conseillère municipale, Jorat-Mézières	Monique Ries Conseillère municipale, Servion	Raphaël Durgniat Conseiller communal, Puidoux
Alain Amy Conseiller municipal, Lutry	Arnaud Jeandupeux Conseiller communal, Belmont	Gérald Cuche Conseiller communal, Pully
Nicolas Fosserrat Conseiller municipal, Maraçon	Charles-Henri Duboux Conseiller communal, Bourg-en-Lavaux	Massimo Marinelli Conseiller communal, Rivaz
Carol Gachet Conseillère municipale, Montpreveyres	Philippe Biavati Conseiller communal, Chexbres	Eric Fasquel Conseiller communal, St-Saphorin
Monique Ryf Conseillère municipale, Oron	Raynald Cordey Conseiller communal, Forel	Ralph Brühlmann Conseiller communal, Savigny
Jean-François Spring Conseiller municipal, Paudex	Andréa Carbonara Conseiller communal, Jorat-Mézières	Hermann Olivetta Conseiller communal, Servion
Jean-Rémy Chevalley Conseiller municipal, Puidoux	Philippe Sandoz Conseiller communal, Lutry	
Lydia Masmejan Conseillère municipale, Pully	Daniel Jungen Conseiller communal, Maraçon	



*Passeport vacances  
Mise en service d'une construction*

## Conseil intercommunal

Durant l'année 2025, le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

### Le 15 mai 2025 à Maraçon avec à l'ordre du jour les préavis :

- 01/2025 : Comptes 2024
- 02/2025 : Rapport de gestion 2024

### Le 9 octobre à Montpreveyres, avec à l'ordre du jour le préavis :

- 03/2025 : Budget 2026
- 04/2025 : Règlement du Conseil Intercommunal
- 05/2025 : Achat d'un véhicule

## La Commission de gestion législature 2021-2026

Les délégués de la Commission de gestion sont élus par le Conseil intercommunal. La Commission est composée comme suit :

Membres	
Présidence	Gérald Cuche Conseiller communal, Pully
	Ralph Brühlmann Conseiller communal, Savigny
	Philippe Sandoz Conseiller communal, Lutry
Suppléant	
	Jean-Rémy Chevalley Conseiller municipal, Puidoux

La mission principale de cette dernière consiste à vérifier le budget ainsi que les comptes. Elle a pour responsabilité de rédiger un rapport destiné au Conseil intercommunal et aux Municipalités. Par ailleurs, elle est habilitée à effectuer des visites dans chaque service tout au long de l'année.

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises afin d'élaborer les rapports relatifs aux comptes et au budget destinés au Conseil intercommunal.

## Commissions temporaires

Deux commissions ont été nommées afin de rapporter sur les préavis concernant, le règlement du Conseil intercommunal et sur l'achat d'un véhicule de transport de personne.

## Le Comité de direction législature 2021-2026

Le Comité de direction (CODIR) est composé comme suit :

Président	Jean-Marc Chevallaz Conseiller municipal, Pully
Vice-président	Daniel Métraux Conseiller municipal, Savigny
Membres	Christophe Chappuis Conseiller municipal, Rivaz
	Céline Dillner-Reichen Conseillère municipale, Paudex
	Roland Galley Conseiller municipal, Jorat-Mézières
	Nathalie Greiner-Meylan Syndique, Belmont-sur-Lausanne
	Claude Küng Conseiller municipal, Montpreveyres
	Patrick Sutter Conseiller municipal, Lutry
	Anne-Cécile Uldry Conseillère municipale, Oron

### Comité de direction

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à trois reprises en séances ordinaires du Comité directeur (CODIR). Les sujets traités étaient les affaires courantes et la création d'un règlement sur les tâches et responsabilités du CODIR.

Le Président, Monsieur Jean-Marc Chevallaz, a assisté à six séances de l'Assemblée des présidents des CODIR à Gollion ainsi qu'à celles de la commission de gestion chargée des comptes et budgets du fonds cantonal.



*Equipe de cuisine  
Préparation de l'apéro dînatoire Rapport Bat - Paudex*

## FINANCES

Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée, du rapport de gestion de l'adoption du budget et de divers préavis. Ce domaine est géré en collaboration avec Mme Ariane Jordan, responsable des finances de la commune d'Oron et de la commission de gestion que nous remercions.

		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
<b>Charges</b>	CHF	1'823'834.60	1'866'200.00	1'898'753.05	1'887'000.00	1'936'305.10
Participation des communes	CHF	1'511'100.00	1'514'900.00	1'514'900.00	1'530'700.00	1'530'701.00

Population	2022	64'479
	2023	65'135
	2024	65'729
	2025	66'181

Le coût par habitant comprend également la participation au fond cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'Assemblée des Présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'état.



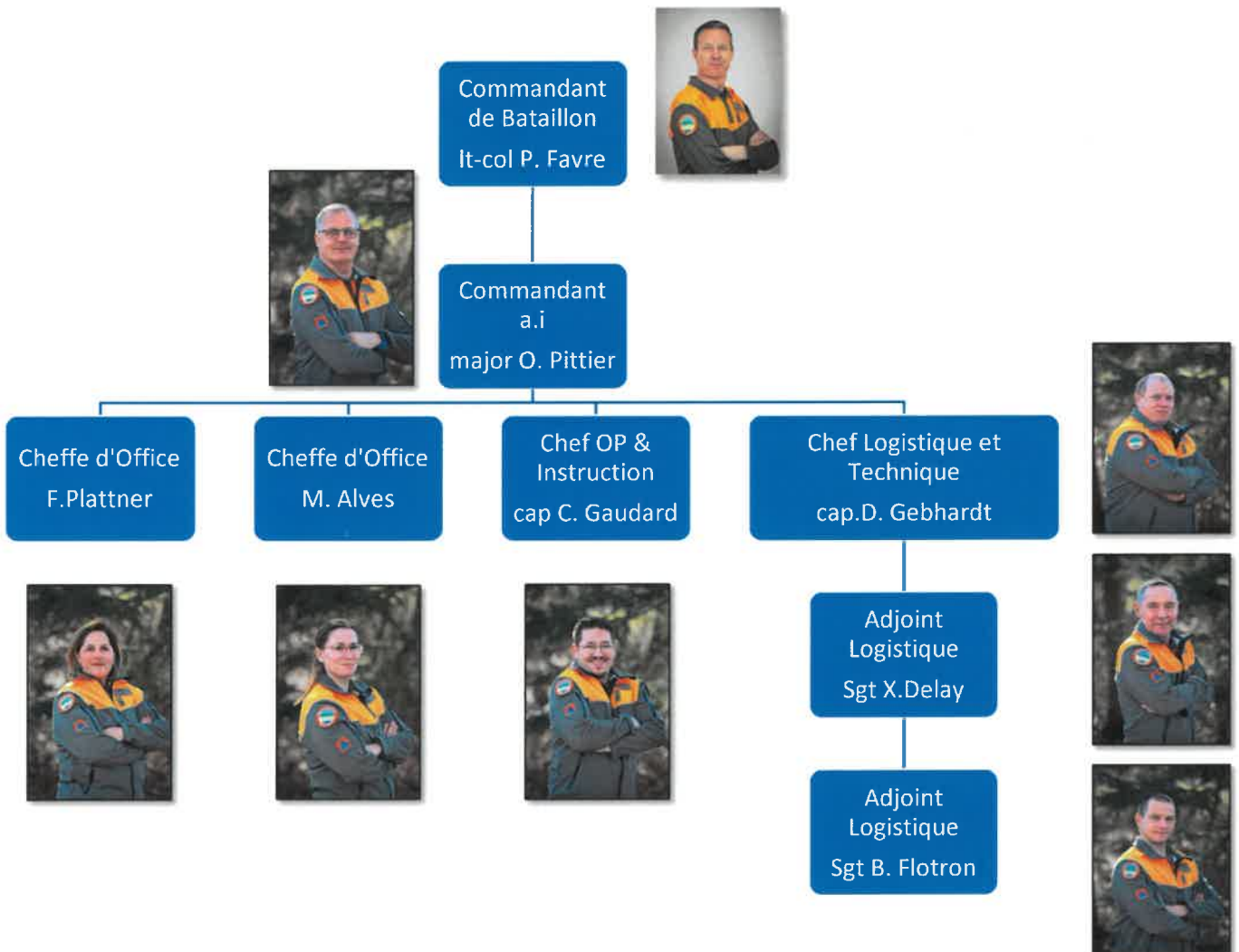
*L'heure du repas au camp de l'ARFEC*

# BATAILLON LAO

## Le personnel professionnel

L'ensemble de l'encadrement professionnel de l'ORPC qui assure les affaires courantes au fil de l'année et la conduite lors d'intervention ainsi que l'entretien des abris-publics selon les mandats attribués. Les huit collaborateurs représentent un équivalent de 7,4 ETP.

Pour des raisons de santé du commandant Favre, le maj. Olivier Pittier assure commandement.



# STRUCTURE DES COMPAGNIES

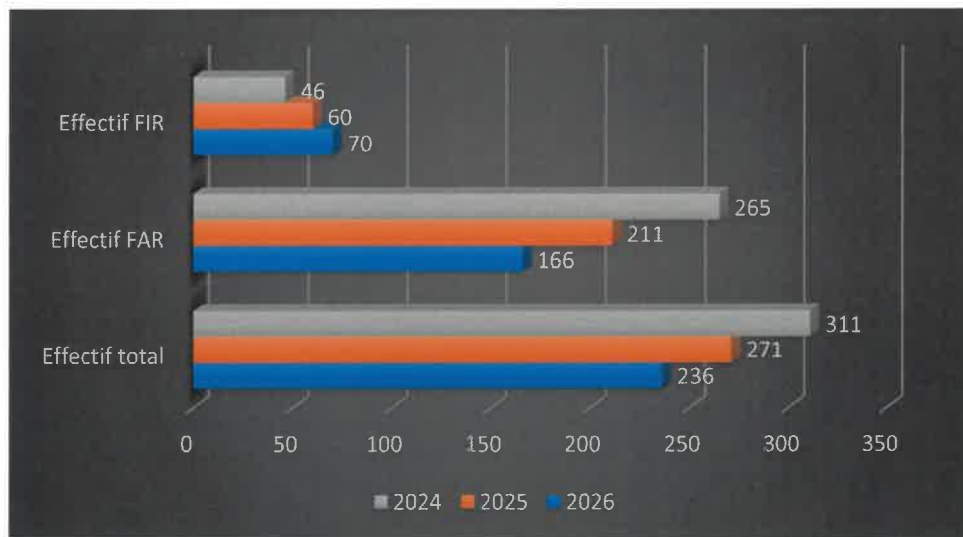
Le bataillon est articulé en 3 compagnies, pour un effectif de 271 hommes théorique.



Commandement de cp		2	
cap	Cdt cp	1	1
pl	R.cdt cp	1	1
<b>Section logistique</b> 23			
Equipe de section		3	
lt	Of log	1	1
four	Four	1	1
Groupe matériel		5	
cpl	Prép mat	1	1
app	Prép mat	1	1
app	Prép mat	1	1
app	Prép mat	1	1
app	Prép mat	1	1
Groupe construction		5	
app	Sof constr	1	1
sdt	Prép constr	1	1
sdt	Prép constr	1	1
sdt	Prép constr	1	1
sdt	Prép constr	1	1
Groupe cuisine		5	
cpl	C.cui	1	1
cpl	C.cui	1	1
cpl	C.cui	1	1
sdt	Cui	1	1
sdt	Aide cuis	1	1
Groupe transport		5	
cpl	Sof trsp	1	1
sdt	Cond	1	1
sdt	Cond	1	1
sdt	Cond	1	1
sdt	Cond	1	1
<b>Section aide à la conduite</b> 15		<b>Section appui</b> 10	
Equipe de section		7	
lt	Of AIC	1	1
Groupe AIC 1		7	
cpl	Sof AIC	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
Groupe AIC 2		7	
cpl	Sof AIC	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
sdt	Collab EM	1	1
Equipe de section		7	
lt	Of pi	1	1
sgt	Sof pi	1	1
Groupe appui 1		7	
cpl	Sof pi	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
Groupe appui 2		7	
cpl	Sof pi	1	1
sdt	Sof pi	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
Groupe appui 3		7	
cpl	Sof pi	1	1
sdt	Sof pi	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
Groupe appui 4		7	
cpl	Sof pi	1	1
sdt	Sof pi	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
sdt	Pionnier	1	1
<b>Section assistance</b> 31		<b>Groupe assistance 1</b> 7	
Equipe de section		3	
lt	Of assist	1	1
sgt	Sof assist	1	1
sgt	Sanitaire	1	1
Groupe assistance 1		7	
cpl	Sof assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Sof assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
<b>Groupe assistance 2</b> 7		<b>Groupe assistance 3</b> 7	
Equipe de section		3	
lt	Of assist	1	1
sgt	Sof assist	1	1
sgt	Sanitaire	1	1
Groupe assistance 2		7	
cpl	Sof assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
sdt	Prép assist	1	1
Groupe PBC 1		7	
cpl	Sof PBC	1	1
sdt	Sof PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1
sdt	Spéc PBC	1	1

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

## Effectif



# PLANIFICATION DES SERVICES

2025

## PLANIFICATION DES SERVICES

JANVIER		FEBVIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1 M	MONTE EN FERR	2 F		3 D		4 M		5 M		6 M		7 M		8 M		9 M		10 M		11 M		12 M	
13 M		14 M		15 M		16 M		17 M		18 M		19 M		20 M		21 M		22 M		23 M		24 M	
26 M		27 M		28 M		29 M		30 M		31 M		1 M		2 M		3 M		4 M		5 M		6 M	
8 M		9 M		10 M		11 M		12 M		13 M		14 M		15 M		16 M		17 M		18 M		19 M	
22 M		23 M		24 M		25 M		26 M		27 M		28 M		29 M		30 M		31 M		1 M		2 M	
5 M		6 M		7 M		8 M		9 M		10 M		11 M		12 M		13 M		14 M		15 M		16 M	
18 M		19 M		20 M		21 M		22 M		23 M		24 M		25 M		26 M		27 M		28 M		29 M	
31 M		1 F		2 F		3 F		4 F		5 F		6 F		7 F		8 F		9 F		10 F		11 F	
13 F		14 F		15 F		16 F		17 F		18 F		19 F		20 F		21 F		22 F		23 F		24 F	
27 F		28 F		29 F		30 F		31 F		1 M		2 M		3 M		4 M		5 M		6 M		7 M	

**INTERRUPTIO**  
FERR  
VACANCES COLLECTIVES

**TRAVAIL COMPARTIMÉ**

**TRAVAIL**

**PRO**

**CPH**

**EM**

**SUBSTITUTION DE MAUVAIS DE SA COLLECTIVITÉ**

**SAE** = Soins  
Cant = Cantin  
CC = Cours de Cuisine  
CCL = Cours de Cuisine Collectif  
CCLC = Cours de Cuisine Collectif  
CCLM = Cours de Cuisine Collectif  
CCLF = Cours de Cuisine Collectif  
CCLM = Cours de Cuisine Collectif  
CCLF = Cours de Cuisine Collectif  
CCLM = Cours de Cuisine Collectif  
CCLF = Cours de Cuisine Collectif

**SAE** = Soins  
M = Maintenance  
L = Logistique  
P = Production des Bénévoles  
R = Rapport  
M = Maintenance  
S = Sécurité  
U = Intervention d'urgence



Formation pour la prise en charge de personnes  
Hôpital de Lavaux

# Missions

## La protection civile et ses missions

La protection civile joue un rôle important dans notre pays. Une catastrophe ou une situation d'urgence, par exemple une inondation ou une pandémie, peut arriver à tout moment. La protection civile contribue à la maîtrise de tels événements. Elle assume un large éventail de tâches pour protéger la population et ses moyens de subsistance. Elle prend en charge des personnes en quête de protection, assure la disponibilité de l'infrastructure nécessaire et des systèmes d'alarme et protège les biens culturels. En outre, la protection civile soutient les organes de conduite et les organisations partenaires du système de protection de la population, en particulier la police, les sapeurs-pompiers et la santé publique.

Elle peut également être affectée à d'autres tâches :

- mesures préventives visant à éviter ou limiter les dommages ;
- travaux de remise en état à la suite d'un événement dommageable (TRE) ;
- intervention en faveur de la collectivité (IFC).

## AIDE À LA CONDUITE

- collecter, évaluer et diffuser des informations actuelles pour le compte du commandement et de l'organe de conduite ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes de conduite fixes ou mobiles pour le commandement et les organes de conduite cantonaux, régionaux et communaux ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de réseaux de communication ;
- assurer la coordination du suivi de la situation avec les partenaires de la protection de la population ou y participer.

## ASSISTANCE

- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes collecteurs et de postes d'assistance ;
- soutenir les autorités dans l'évacuation de personnes ;
- soutenir les services sanitaires de sauvetage ;
- soutenir la santé publique en général.

## PIONNIER

- prendre des mesures techniques simples pour éviter des dommages consécutifs à l'événement, comme construire des systèmes temporaires de protection contre les crues, sécuriser des bâtiments (en entier ou en partie), prendre des mesures de sécurité sur le terrain ;
- monter des infrastructures temporaires comme des tentes et des éclairages sur les places sinistrées, créer des accès, transporter le matériel, garantir l'approvisionnement en eau et en électricité ;
- réaliser des travaux de remise en état tels que libérer les voies de circulation, les passages ou les cours d'eau, déblayer les bâtiments, construire des protections simples ;
- contribuer ponctuellement à l'approvisionnement en énergie de secours,
- sauver des personnes et des animaux des décombres.

## PROTECTION DES BIENS CULTURELS (PBC)

- établir des planifications et des documentations de base ;
- établir des plans d'intervention en collaboration avec les sapeurs-pompiers ;
- mettre en œuvre des mesures de protection pour les biens culturels (évacuation, emballage, transport, entreposage, etc.) ;
- conseiller les organes de conduite, les services d'intervention et les propriétaires de biens culturels.

## LOGISTIQUE

- assurer le ravitaillement et l'approvisionnement en matériel ;
- assurer les transports ;
- assurer la disponibilité et le fonctionnement d'installations logistiques comme des ouvrages de protection ou d'autres emplacements ;
- assurer l'entretien de constructions protégées et d'abris publics ;
- utiliser des infrastructures de remise en état et de maintenance ;
- assurer l'entretien et la disponibilité du matériel.



*Recherche de personnes (Battue)  
commune de Savigny compagnie 2*



## SERVICE DE PIQUET

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel de milice et professionnel. Ce service est principalement déclenché à la demande des partenaires feux bleus. Il permet d'offrir un appui en personnel et/ou en matériel dans le cadre d'opérations d'urgence. Les communes peuvent également déclencher le service de piquet, avec l'accord du Canton.

En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le SSCM. En cas de besoin important en personnel, les astreints incorporés à la FIR sont alarmés en priorité.

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par la préparation de repas, la mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations.

Personnel professionnel	Personnel de milice
En semaine de 06h00 à 18h00	En semaine de 18h00 06h00
Le week-end en appui au personnel de milice	Le week-end 24/24
Major Olivier Pittier Commandant ad-intérim	Capitaine Yves Lopes Commandant de compagnie
Capitaine Christophe Gaudard Chef instruction & opérations	Plt Pierre-Vincent Baechler Commandant remplaçant de cp
Capitaine Didier Gebhardt Chef technique & logistique	Cedric Jaccotet Of EM



*Marathon de Lausanne  
Sécurisation du parcours*

# INSTRUCTION

## Les services PCi

Les personnes astreintes incorporées directement après le recrutement suivent l'instruction de base au plus tôt à partir du jour où elles atteignent l'âge de 18 ans mais la terminent au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 25 ans. L'instruction de base dure 12 jours.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 3 à 21 jours. Les cours de répétition servent notamment à atteindre et maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Les interventions en faveur de la collectivité sont effectuées sous forme de cours de répétition.

Les personnes astreintes appelées à exercer une fonction de cadre suivent une instruction pour chaque fonction. L'instruction des cadres comporte une partie théorique et une partie pratique. Elle dure 19 jours au plus.

## COURS EN COMPAGNIE

Ma responsabilité entant que commandant de bataillon et de former l'ensemble de la chaîne de commandement de la milice, du chef de groupe jusqu'au commandant de compagnie. Les trois compagnies ont suivi une formation intégrant tous les domaines, notamment l'AIC, le soutien, l'assistance, la PBC ainsi que la logistique. Les exigences imposées à la milice sont nombreuses, tant en matière de planification et d'exécution qu'en matière d'instruction. La logistique est également fortement sollicitée malgré un effectif relativement restreint, notamment pour la gestion des véhicules et le suivi du matériel.

Nous essayons de développer des synergies avec nos institutions de notre District afin de permettre des engagements au service des institutions, les cadres ont l'opportunité de collaborer étroitement avec les autorités régionales et de s'impliquer dans des initiatives durables, solidement ancrées dans le tissu local.

Cette approche permet à la milice de mettre en œuvre, de manière autonome et sous sa pleine responsabilité, les compétences et outils acquis lors des formations dispensées dans les centres d'instruction de Gollion et Schwarzenburg.

## COURS DE CADRES

Les cours de cadres sont l'occasion pour les commandants de compagnie, des officiers et sous-officiers de se pencher sur les documents de cours, sur la planification des services, ainsi que sur les engagements particuliers, tels que l'essai fédéral d'alarme et les interventions en faveur de la collectivité.



*Engagement en situation d'urgence  
Ravitaillement SDIS Oron-Jorat*

## COMPAGNIES 1-2-3

Les compagnies ont été engagées dans le cadre de leur cours de répétition conformément aux directives cantonales. Les buts fixés ont été établis sur la base d'un ordre général créé par le Chef d'état-major.

Au programme, les objectifs ont été les suivants :

- ✓ Maitriser et appliquer la donnée d'ordres
- ✓ Pour chaque domaine créer des formations flash
- ✓ Créer un exercice par section
- ✓ Garantir les engagements prévus au profit des différents partenaires
- ✓ Se tenir prêt pour toute autre mission

Le lundi, le but était de rafraichir les connaissances de base des domaines respectifs sous la forme de multiples « modules flash » permettant ainsi d'insuffler du dynamisme aux leçons.

Les mardi et mercredi, sous la conduite des chefs de section, des exercices spécifiques aux domaines ont été élaborés. L'intention est d'élever le niveaux de compétence.

Chaque jeudi, sous la direction du responsable de l'instruction, un scénario est élaboré pour entraîner le commandant de compagnie. Cet exercice a pour objectif d'évaluer l'ensemble des domaines afin de vérifier la bonne assimilation des enseignements.

Au cours de la semaine, des missions parallèles sont planifiées afin d'organiser comme les essais fédérales des sirènes, les engagements pour le don du sang, les contrôles de diverses constructions, formation en EMS ou alimenter des antennes Polycom pendant 24 heures et un déménagement d'archives.

Le vendredi, c'est la journée dédiée à la reddition de l'ensemble du matériel utilisé durant la semaine. Le responsable de l'instruction effectue des entretiens avec chaque chef de section et chaque milicien, dans le but d'obtenir un retour d'expérience sur la semaine écoulée afin d'améliorer les cours à venir. Cela constitue également une occasion propice pour identifier et recruter des cadres en les incitant à assumer davantage de responsabilités. Une démarche similaire est réalisée par le commandant de la compagnie auprès des chefs de section.

Le domaine de la Protection des biens culturels a eu deux engagements qui ont été effectué au profit de :

- la commune de Saint-Saphorin pour la prise en charge d'archives datant du 14<sup>ème</sup> siècle et les rediriger vers un endroit sécurisé.
- des archives cantonales a Lucens la mission avait pour but de faire des fiches de recensement. Cet intervention a été faite avec des collègues de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut.

Ces collaborations permettent de montrer une autre facette de la PBC aux astreints, tout en participant au recensement des biens culturels régionaux. Elles favorisent également le recrutement de nouveaux spécialistes PBC et leur formation.

## Test annuel des sirènes

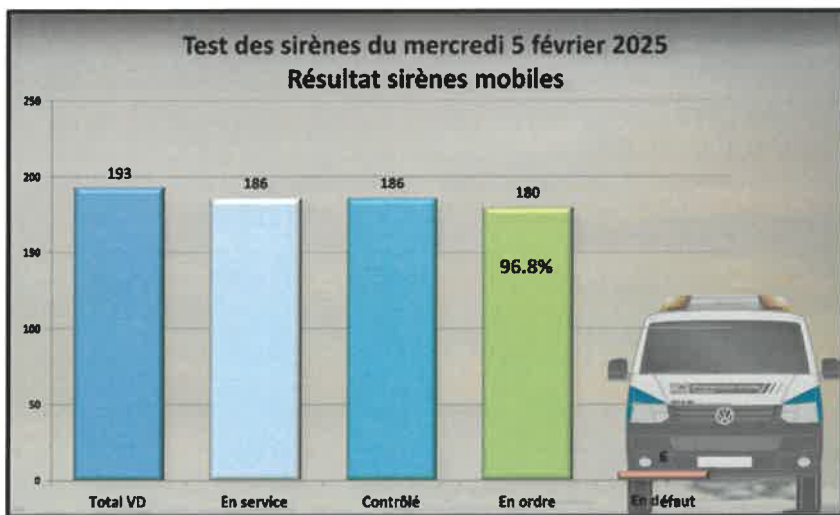
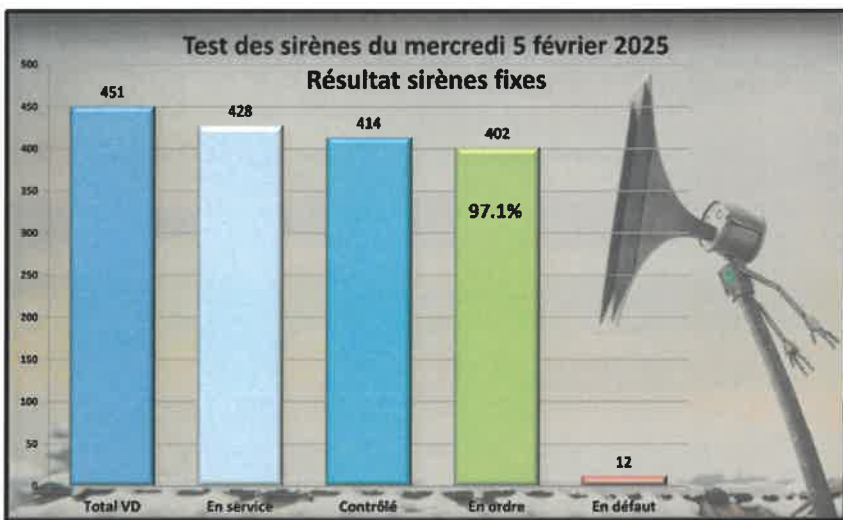
Comme chaque année, le test des sirènes s'est déroulé à l'échelle nationale. Cette opération vise à garantir le bon fonctionnement des quelque 5'000 sirènes ainsi qu'à vérifier la diffusion des messages via l'application Alertswiss. Par ailleurs, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) incite les citoyens à profiter de cette occasion pour évaluer leur préparation individuelle face à un éventuel événement majeur.

La compagnie 1 a été chargée de coordonner cette journée de test. Les résultats sont globalement positifs, comme l'illustrent les deux diapositives ci-dessous. Sur les 41 sirènes fixes et 15 sirènes mobiles qui sont implémentées dans notre district, nous avons constaté quelques dysfonctionnements mineurs ont été relevés. Ces anomalies ont été signalées à la division cantonale compétente afin que les mesures nécessaires soient prises pour rétablir la conformité.

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) les sirènes fixes sont équipées du nouveau système POLYALERT et télécommandées par ce dernier afin d'assurer la transmission de l'alarme à la population.

Le déclenchement des sirènes est assuré par le centre d'engagement et de traitement (CET) de la police cantonale vaudoise et/ou par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Selon les besoins, un déclenchement manuel peut se faire au pied de la sirène via un interrupteur à clé externe.



# QUELQUES CHIFFRES

Jours de service ORPC	
CR typ.10 <small>Art. 58 LPPG Cours de Règlement</small>	1968
IFC Cantonal typ.13 <small>Art. 58 LPPG CR hors-contrôle en for-outlet</small>	206
IFC National typ.14 <small>Art. 58 LPPG CR hors-contrôle en for-outlet</small>	0
ISU typ.01 <small>Cela ne s'applique</small>	133
<b>Total</b>	<b>2307</b>

Convocation																
Nombre total de convocation envoyée	Présents			Libérer			Libérer			Autre Raison		Procédure				
	Présents	Pas convoqué	Service annulé	Libérer certificat maladie	Libérer motif études	Libérer apprentissage	Libérer motif pro	Libérer motif étranger	Libérer congé paternité	Libérer par médecin	CVS	Autre Raison	Pas entrée en service	Procédure en cours	Procédure classée	Procédure close
1027	742	76	1	43	31	1	60	44	3	0	0	12	0	7	1	6
1027	819			194								14				
100%	80%			19%								1%				

Jours de service hors ORPC	
EFB typ.06 <small>Base de formation de base</small>	119
Instruction comp. typ.05 <small>Formation opérationnelle</small>	39
Perfectionnement typ.09 <small>Perfectionnement cadres</small>	13
Cours cadres typ.07 <small>Perfectionnement en gestion</small>	161
<b>Total</b>	<b>332</b>

Grade	
Soldat	190
Appointé	38
Caporal	14
Sergent	7
Lieutenant	8
Pr-lieutenant	5
Capitaine	8

Nouveau EFB	
2022	14
2023	13
2024	11
2025	10

Effectif	
Astreint	237
Volontaire	34
< 2023	17
2024	5
2025	5
2026	7
<b>Total</b>	<b>271</b>

<b>Total</b>	<b>9,7</b> <small>JS/Adressant</small>	<b>2639</b>
--------------	---	-------------



Prise en charge de biens culturels  
Compagnie 3

## INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ (IFC)

Notre organisation a été sollicitée pour apporter son soutien aux activités liées à l'événementiel. L'engagement de notre ORPC assure, année après année, le bon déroulement des manifestations suivantes :

### Xtratrail du 28 mai au 2 juin 2025 – 85 jours de service

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycorn, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic temporaires avec l'appui des polices municipales, exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures.

### Camp de l'ARFEC du 31 juillet au 11 août 2025 – 88 jours de service

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que les fratries (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, des enfants malades, encadrés par le personnel soignant, ont été pris en charge par la Protection civile afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, parfois durs, mais enrichissants pour tous.

### Lausanne Marathon du 24 au 27 octobre 2025 – 33 jours de service

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des coureurs par la fermeture des routes.





## Constructions qui seront restantes en 2026 :

### PC II réd / PO att II, Belmont

Construction qui se trouve à la route d'Arnier 2 est le centre principal pour la PBC et y loger un détachement en cas d'urgence et l'entreposage de matériel.

### PC II / Po att II, Savigny

Construction située à la Rte de Mollie-Margot est utilisée pour y loger une compagnie en cas de situation d'urgence.

### Po Att II, Pully

Construction située à la Place de la Clergère 15 est utilisée pour les formations, le ravitaillement de la troupe lors des cours, c'est également notre lieu d'entreposage du matériel principal.

### CSP / PC II réd / PO att II, Chexbres

Construction qui se trouve au chemin de Praz Routoz 2 est une réserve pour y loger une compagnie en cas d'urgence.

### CSP, Pully

Construction située au Chemin des Vignes 20 est utilisée pour les formations et le ravitaillement de la troupe lors des cours.

## Constructions qui seront réaffectées en abris-publics en 2026 :

### PC II / PO att II, Bourg-en-Lavaux

### PC III / Po att II, Forel

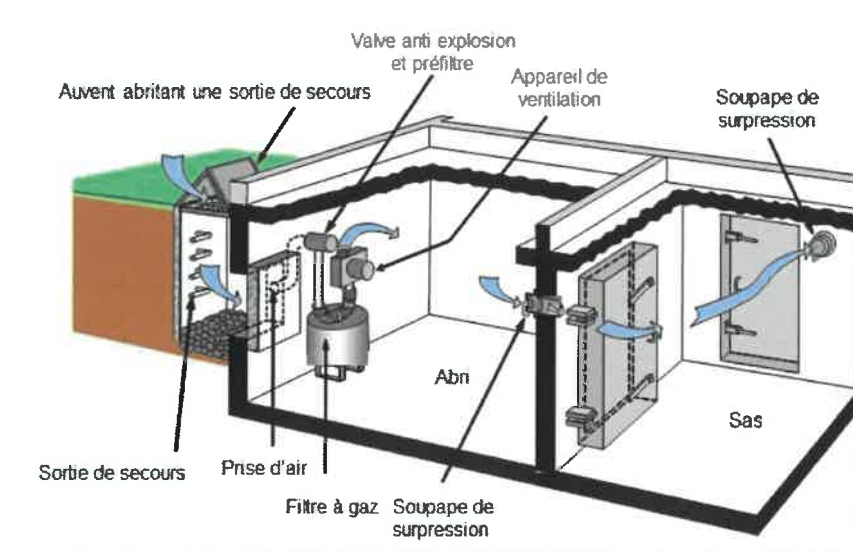
### PC II réd, Mézières

### PC III / Po att III, Puidoux

### PC I, Pully

### Po Att I, Pully

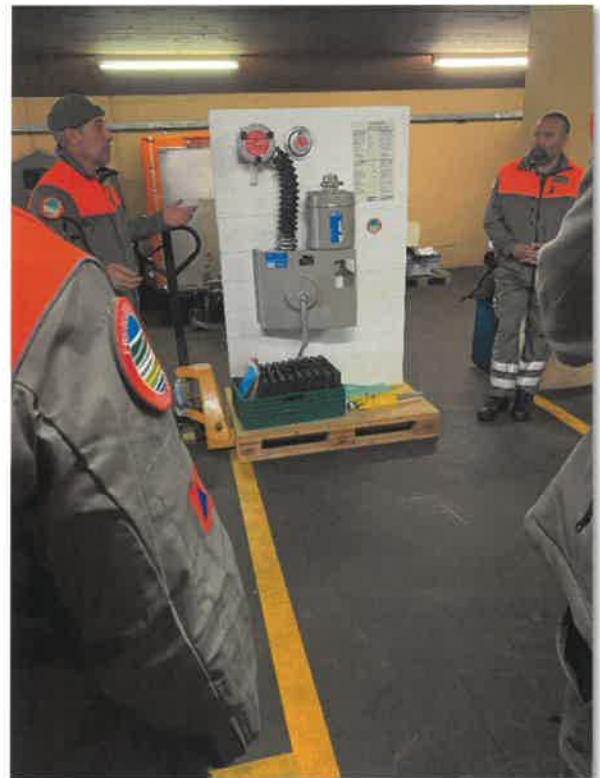
### Po Att II, Pully



## Contrôles des abris privés (CPA)

Avec l'aide de la milice, deux cours ont été dédiés pour contrôler l'état des abris pour le résultat suivant :

	CGA	BELMONT-SUR-LAUSANNE	Bourg-en-lavaux	Chexbres	Forel (Lavaux)	JORAT-MEZIERES	LUTRY	MARACON	MONTPREVEYRES	ORON	PAUDEX	PUIDOUX	PULLY	RIVAZ	SAINT-SAPHORIN (LAVAUXX)	SAVIGNY	SERVION	
En ordre			12			2	9					1	78				1	103
Pas contrôlé			3				2						7					12
Défaut mineur						1	1						12					14
Défaut grave			3				3						18					24
Défaut en suspens																		
Contrôle annoncé																		
Contrôle prévu													1					1
<b>Total</b>			<b>18</b>			<b>3</b>	<b>15</b>					<b>1</b>	<b>116</b>				<b>1</b>	<b>154</b>



*Orientation et formation en vue d'une semaine de CPA*

## MATERIEL & EQUIPEMENT

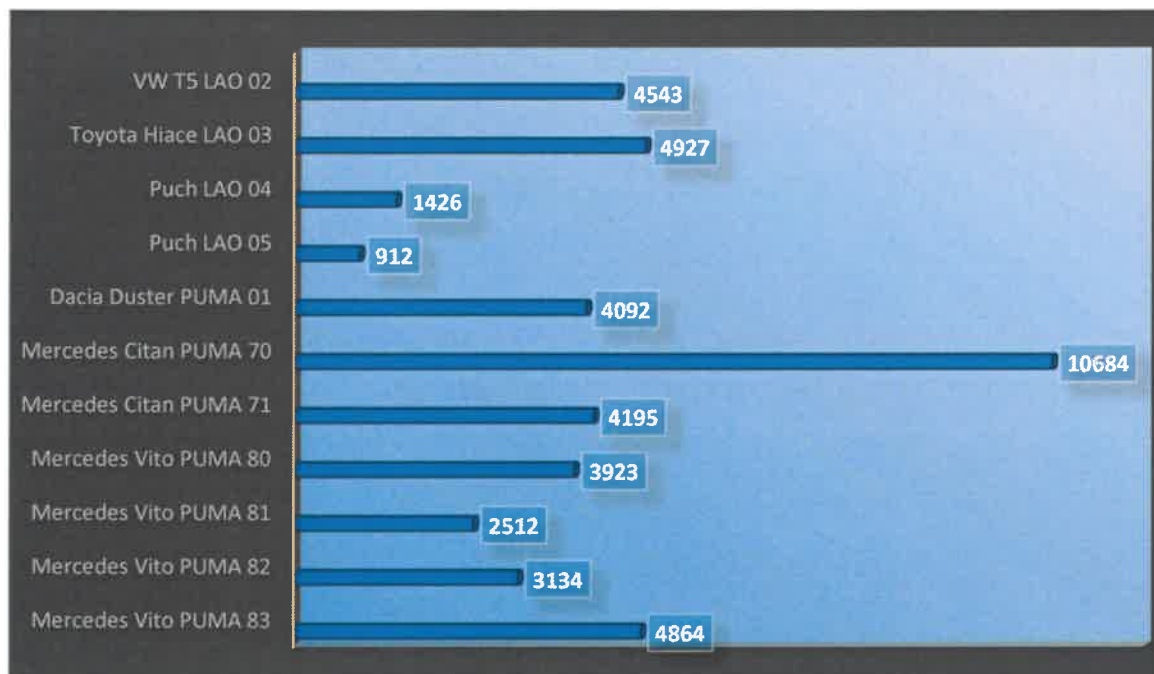
Les activités principales réalisées en 2025 sont les suivantes :

Retour au canton de 18 palettes de matériel et de divers équipements. Un contrôle complet du matériel électrique mobile, des échelles ainsi que des sangles d'arrimage et de levage a été réalisé conformément aux formations suivies par notre équipe. Six tireforts ont été révisés par une entreprise spécialisée externe.

Il convient de souligner que nos équipes logistiques professionnelles interviennent également dans d'autres ORPC, et inversement. Cette pratique favorise la synergie entre les régions tout en contribuant à la maîtrise des coûts.

## VEHICULES

Au 31 décembre, l'ORPC dispose de 11 véhicules offrant une capacité totale de transport de 79 personnes. Malgré un entretien régulier, il convient de souligner que nous avons rencontré un nombre significatif de pannes mécaniques ce qui a engendré un dépassement du compte entretien de véhicule. Quatre véhicules ont fait l'objet d'une expertise. Le marquage d'un véhicule a été réalisé. Les véhicules ont parcouru environ 45 000 kilomètres.



## PROMOTIONS 2025

L'astreint, une fois son école de formation de base (EFB) terminée, peut se spécialiser dans une nouvelle fonction et/ou devenir cadre pour diriger un groupe, une section, une compagnie ou devenir membre de l'état-major.

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance des compétences humaines et techniques acquises par la formation et/ou l'expérience. Les promotions et nominations sont le témoignage de la confiance accordée au milicien qui a accepté de se former, de se spécialiser et de prendre des responsabilités.

Nom	Prénom	Grade	Fonction
Gaudard	Christophe	Capitaine	Professionnel
Hislaire	Christopher	Premier-lieutenant	Rempl cdt cp
Robatel	Chris	Lieutenant	C. sect. of pionnier
Sarkis	Christophe	Lieutenant	C. sect. of pionnier
Goutte	Valentin	Sergent	Rpl. C. sect. sof pionnier
Limat	Nicolas	Sergent	Rpl. C. sect. sof AIC
Meister	Romain	Sergent	Rpl. C. sect. sof AIC
Pugin	Mael	Sergent	Rpl. C. sect. sof matériel
Figliola	Salvatore	Caporal	C. gr. sof pionnier
Guex	Sébastien	Caporal	C. gr. sof assistance
Moret	Valentin	Caporal	C. gr. sof pionnier
Peitrequin	Loïc	Caporal	C. gr. sof PBC
Zaugg	Ralf	Caporal	C. gr. sof pionnier
Agnéus	Nils	Appointé	Ordonnance de bureau
Favre	Yoann	Appointé	Spécialiste PBC
Pilloud	Maixent	Appointé	Spécialiste sanitaire
Rodrigues	Nuno	Appointé	Ordonnance de Bureau
Ziegler	Mathieu	Appointé	Spécialiste en communication + drone



Remise des diplômes par le Président J-M Chevallaz

## CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »**

1. vu le rapport du Comité de direction sur la gestion 2025 ;
2. ouï le rapport de la commission de gestion,

#### **décide :**

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2025,
2. de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 26 mars 2026.

Au nom du Comité de direction

Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



O. Pittier (Cdt)